



# FLASH DOCTRINE

#2019.03

L'ACTUALITÉ COMPTABLE, FISCALE, IFRS,  
ET RÉGLEMENTAIRE EN QUELQUES MINUTES!

# FAITES L'EXPÉRIENCE RSM



**RSM**

26 Rue Cambacérés  
75008 Paris  
T : 33 1 47 63 67 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)


**BANQUE**

**LA FIN DE L'IBOR**

Le règlement européen 2016-1011 (appelé également Benchmark Regulation, BMR) est le texte de loi européen destiné à prévenir les scandales de manipulation des taux de référence. Publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) il y a 3 ans (29/06/2016), il est appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les objectifs de ce règlement sont les suivants :

- Prévenir les conflits d'intérêts dans la détermination des taux de référence.
- Garantir la fiabilité des méthodes de calcul.
- Eviter les risques de manipulation.
- Protéger, in fine, le consommateur.
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'au 31/12/2019, les anciens comme les nouveaux indices de taux de référence doivent être soumis aux régulateurs, afin que leur conformité au règlement BMR soit évaluée.
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, tous les taux de référence devront être conformes au règlement BMR. Cette conformité repose sur le triptyque suivant :
  - Le rattachement à une catégorie d'indices de référence : ceux d'importance critique, ceux d'importance significative et ceux d'importance non-significative.
  - Des obligations réglementaires spécifiques en fonction de la catégorie de rattachement.
  - Des exigences réglementaires applicables aux personnes morales identifiées comme parties prenantes dans la détermination et l'utilisation des indices de références : les administrateurs, les contributeurs et les utilisateurs.

A noter que la réforme de l'IBOR a donné lieu à un projet d'amendement des normes IAS 39 et IFRS 9 sur la relation de couverture par l'IASB.





### Jean-Charles Boucher

Associé

Normes comptables et d'audit

T : 01 47 63 67 00

E : jean-charles.boucher@rsmfrance.fr

### Christelle Camion

Directrice de la doctrine comptable

T : 01 47 63 67 00

E : christelle.camion@rsmfrance.fr

### Gaël Léger

Associé

Banques, Assurances, Secteur financier

T : 01 47 63 67 00

E : gael.leger@rsmfrance.fr

### Vital Saint-Marc

Associé

Juridique et Fiscal

T : 01 47 63 67 00

E : vital.saintmarc@rsmfrance.fr

## RSM

26 Rue Cambacérés

75008 Paris

T : 33 1 47 63 67 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

RSM France est membre du réseau RSM.

Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'Audit, d'Expertise et de Conseil, exerçant pour son propre compte. Le réseau RSM en tant que tel n'est pas une entité juridique à part entière.

Le réseau RSM est géré par RSM International Limited, une société immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles (sous le numéro 4040598 ) dont le siège social est situé au 50 Cannon Street, London, EC4N6JJ, United Kingdom.

La marque RSM et tous les droits de propriété intellectuelle utilisés par les membres du réseau sont la propriété de RSM International Association, une association régie par les articles 60 et suivants du Code civil Suisse et dont le siège est à Zoug.

©RSM International Association, 2019.

**THE POWER OF BEING UNDERSTOOD**  
AUDIT | TAX | CONSULTING

